



Conduite en Sécurité des Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnel Avis d'aptitude Recommandation R486 Cat. A, B, et/ou C

<p>Catégorie A PEMP du groupe A, de type 1 ou 3</p>  <p>Groupe A : PEMP à élévation verticale</p>	<p>Catégorie B PEMP du groupe B, de type 1 ou 3</p>  <p>Groupe B : toutes les autres PEMP (élévation multidirectionnelle)</p>
<p>Type 1 : la translation du châssis ou du porteur n'est possible que si la PEMP est en position basse Type 3 : la translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute</p>	
<p>Catégorie C : Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B</p> <p>Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins, transfert de toutes les PEMP de catégorie A ou B sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.</p>	

OBJECTIFS :

Pour la catégorie concernée de **Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnel** (PEMP ou nacelles) :

- Acquérir les compétences nécessaires à la conduite en situation de travail,
- Assimiler les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité,
- Être informé des risques liés à son utilisation,
- Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques,

En vue d'évaluer l'aptitude du stagiaire à la conduite en sécurité des plateformes élévatrices concernées.

Permettre aux chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires des articles R4323-55, R4323-56 du Code du travail selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

PUBLIC :

Ce module s'adresse aux personnes débutantes ou expérimentées, amenées à utiliser dans le cadre de leur activité professionnelle au sein de l'entreprise les Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnel correspondant à une ou plusieurs catégories de la recommandation R486 en respectant les règles de sécurité applicables.

PRE-REQUIS :

Être âgé d'au moins 18 ans* - Être apte médicalement**

*La conduite de certains équipements de travail par des jeunes âgés de moins de 18 ans fait l'objet de dispositions réglementaires spécifiques.

** Il est recommandé que l'employeur s'assure de l'aptitude médicale du salarié à conduire les PEMP avant de s'engager dans un processus de formation et d'évaluation, puisque cette aptitude est nécessaire à la délivrance de l'autorisation de conduite.



Conduite en Sécurité des Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnel Avis d'aptitude Recommandation R486 Cat. A, B, et/ou C

CONTENU :

Tout conducteur de PEMP à l'issue de la formation dispose des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique suivants.

Connaissances théoriques :

- Connaissances générales
- Technologie des PEMP
- Les principaux types de PEMP - Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des PEMP
- Risques liés à l'utilisation des PEMP
- Exploitation des PEMP
- Vérifications d'usage des PEMP

Savoir-faire pratiques :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateurs professionnels d'adultes issus des secteurs de la manutention levage ou du BTP.

REFERENTS PEDAGOGIQUES :

Gil GUERMEUR / Éric CLOUET

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Salle de cours équipées de supports vidéo.

Utilisation de manuels de formation et de documentations complémentaires.

Plateformes de formation dédiées à la conduite des PEMP.

Mise à disposition et formation à la conduite des PEMP sur les catégories correspondantes.

Animation de formation participative s'appuyant sur les échanges d'expériences.

DATES DE FORMATION :

Consulter le site <https://www.afaformation.com/>, onglet formation, manutention/levage ou contacter le centre AFA AU 02 41 54 88 08.

DUREE :

Au minimum 1 jour, en fonction de l'expérience du candidat et des exigences de la recommandation.

LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT

Centre AFA - 108 rue de la rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR

Au sein de votre entreprise (en intra)



**Conduite en Sécurité des Plateformes Élévatrices
Mobiles de Personnel
Avis d'aptitude
Recommandation R486 Cat. A, B, et/ou C**

MODALITES DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Tests d'évaluation théorique sous forme de QCM et pratique sous forme de mise en situation réalisés par le formateur.

SANCTION VISEE :

Attestation de formation/Évaluation

Avis d'aptitude à la conduite des PEMP de la catégorie concernée.

L'employeur a la possibilité de délivrer l'autorisation de conduite.

Il est recommandé à tout conducteur de plateforme élévatrice de personnel de réactualiser ses connaissances et savoir-faire tous les cinq ans, et de repasser les épreuves d'évaluation.

Pour toute information plus précise sur la recommandation R486
<https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/435439/document/r486.pdf>